

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2013.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 DU 110** - Constitution de servitudes sur le site de l'ancien hôpital Broussais entre le bâtiment René Descartes et l'îlot des Mariniers (14e).

**Mme Anne HIDALGO, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de l'autoriser à constituer des servitudes sur le site de l'ancien hôpital Broussais entre le bâtiment René Descartes et l'îlot des Mariniers (14e) ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 21 février 2013 ;

Vu la saisine de M. le Maire du 14e arrondissement en date du 11 mars 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer les servitudes nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement prévue sur le site de l'ancien hôpital Broussais (14e) et notamment une servitude de passage piétons et véhicules légers et une servitude de cour commune entre le bâtiment René Descartes et l'îlot des Mariniers.

Article 2 : Ces servitudes seront consenties à titre gratuit.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à annuler toutes les servitudes qui avaient antérieurement été constituées sur les terrains en cause.